

**Note d'information  
Transports scolaires  
2020/2021**

La communauté d'Agglomération Ardenne Métropole est chargée de l'organisation des transports scolaires.

**Le principal  
Jean-Marie AMEL**

**Le principal adjoint  
Mohamed BERKANE**

**Secrétariat  
de direction  
Sandrine WILLIEME**

Affaire suivie par  
**Sandrine WILLIEME**

Tél. 03.24.52.23.62  
Fax .03.24..54.78.11

Courriel :  
Ce.0080839u@ac-reims.fr

**3 rue Pasteur  
08330 VRIGNE-AUX-BOIS**

Pour l'année scolaire 2020/2021, un paiement est demandé aux familles pour la délivrance de la carte Pass TAC 2<sup>nd</sup> degré :

80€ par élève pour l'année scolaire et réduit à 40€ à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

Le paiement en plusieurs fois est accepté par la remise de 4 chèques directement à Sedan CTCM selon les modalités suivantes :

Prix du Pass 2 <sup>nd</sup> Degré	4 chèques à établir d'un montant de :	Périodicité des encaissements <b>A l'ordre de CTCM</b>
à 80€	20€	1 <sup>er</sup> au dépôt de la demande 2 <sup>ème</sup> en octobre 2020
à 40€	10€	3 <sup>ème</sup> en novembre 2020 4 <sup>ème</sup> en décembre 2020

**Comment obtenir le PASS 2<sup>nd</sup> Degré ?**

⇒ Soit avec l'imprimé de demande de Pass TAC 2<sup>nd</sup> degré rempli (muni d'une photo d'identité et du paiement) à remettre auprès de :

**Agence TAC – 55 Place de la Halle 08200 SEDAN.**

⇒ Soit en ligne, via le portail [www.bustac.fr](http://www.bustac.fr) rubrique : mes titres / transports scolaires

Si vous possédez déjà une carte PASS TAC, se présenter à l'agence avec le dossier d'inscription complet et avec la carte. Celle-ci sera rechargée ou sur le site internet [www.bustac.fr](http://www.bustac.fr)

Pour les nouveaux élèves une carte vous sera délivrée lors du dépôt de votre dossier papier complet ou saisie sur internet.

**Aucun élève ne pourra prendre les transports scolaires sans la carte Pass TAC le jour de la rentrée.**

Le Principal,

JM. AMEL